

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-BOIS	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 septembre — Le programme des fêtes qui seront données à Toulon et à Paris, à l'occasion de la visite de l'escadre russe, est définitivement arrêté par le gouvernement.

30 septembre — Arrestation, à Paris, du meurtrier de M. Faivre, à Charenton.

1^{er} octobre — Un déraillement attribué à la malveillance se produit à Angers, sur le grand pont de la Loire. Les voyageurs ne doivent l'existence qu'à l'extrême solidité du pont dont la cage résiste au choc de la machine et des wagons culbutés sur le côté.

— L'arrangement entre la France et le Siam est définitivement conclu et signé entre les ministres plénipotentiaires des deux pays.

2 septembre — Le courrier de Madagascar annonce la mort d'un explorateur français, M. Muller, lâchement assassiné par des indigènes malgaches, au cours d'une mission dont il avait été chargé par le Ministre de l'instruction publique.

3 octobre — Un journal militaire prête au général de Cools, des propos peu flatteurs sur les capacités des officiers de réserve, d'après ses remarques au cours des dernières manœuvres du 5^e corps d'armée.

4 octobre — Exécution capitale à Albi du parricide Veyrias.

5 octobre — Une jeune femme demeurant à Paris, rue Bouchardon est assassinée lâchement par son mari, à côté de son petit enfant âgé de quatre mois.

— Un maréchal des logis de gendarmerie de la caserne de Coutras est assassiné par un de ses subordonnés.

— Ce crime est attribué à la jalousie.

— Condamnation à mort de Dubuisson l'un des assassins du sieur Bourgeois, à Saint-Crépin-aux-bois (Oise).

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier a eu lieu, dans la cour de l'école des garçons, la distribution des prix offerts par le département, le Conseiller général et la Délégation cantonale aux lauréats du certificat d'études et aux premiers élèves des cours élémentaires et moyens de chaque école du canton.

Un grand nombre de fonctionnaires avaient répondu à l'invitation de l'honorable Conseiller général, président de cette fête scolaire. On remarquait sur l'estrade, à la droite de M. Moquet, MM. Hémar, maire de Dammartin et Moreau, adjoint; M. Arnault, Juge de

Paix; à la gauche. M. Marguerite, vice-président de la Délégation cantonale accompagné de MM. Dupille Léonor, docteur Genet, Darche, Haran, Duflocq, délégués cantonaux; plusieurs maires du canton: M. Labour fils, avocat; M. Bourgeois, M. Beuve docteur, Fourie, Mallet et Lemarié conseillers municipaux de Dammarin, plusieurs notabilités et la plus grande partie des instituteurs du canton.

Dans son discours fréquemment applaudi, M. Moquet s'est d'abord excusé du retard apporté à la distribution et a donné comme motif de cette remise, la grande fête militaire de Beauvais, à laquelle quelques personnes avaient le désir d'assister.

L'honorable Conseiller général s'est ensuite expliqué sur les raisons qui l'ont porté à accepter la présidence de la délégation cantonale, devenue vacante par la mort de M. Le Duc, et dans un passage vibrant d'émotion, il consacra à M. Marguerite, vice-président de cette même délégation, un hommage éloquent, pour son zèle et son dévouement à la cause de l'instruction.

En félicitant les héros de cette solennité, réunis en grand nombre près d'une table garnie de magnifiques volumes étincelants de dorures, le Président fait l'éloge des instituteurs du canton de Dammarin et de tous les membres du corps enseignant « qui contribuent au développement des facultés intellectuelles des jeunes français ».

« L'instruction, à quelque point de vue qu'on se place, produit les plus heureux effets, a dit l'orateur, en terminant — Honneur aux instituteurs qui la dispensent, honneur aussi à ceux qui savent profiter de leurs leçons. »

La lecture du palmarès a rappelé successivement divers élèves de l'école des garçons de Dammarin, de Saint-Soupplets, de Monthyon et de Montgé, qui se disputaient les premières places;

Moussy-le-Neuf, le Mesnil-Amelot, Rouvres et Juilly ont eu aussi une part respectable de cette moisson de lauriers légitimement acquis.

La fanfare municipale qui avait apporté le concours de ses gais et harmonieux accords a fait entendre à la fin de la séance, les chants patriotiques de la Marseillaise et de l'Hymne russe.

M. le Conseiller général, après avoir chaudement remercié M. le Maire de Dammarin de sa bienveillante collaboration et les nombreux fonctionnaires présents, de leur empressement à venir applaudir aux succès de nos jeunes écoliers, a invité les jeunes écolières et à leur suite, les jeunes écoliers, à prendre part au goûter traditionnel servi par les soins de M. Douisot.

SAINT-MARD

Les élections municipales complémentaires ont donné les résultats suivants au scrutin de ballottage de Dimanche dernier :

MM. Vérin fils	63 voix
Berthault Jean-Rose	60 —
Dubois Armand	55 —
Guénez Léon	55 —

Aujourd'hui Dimanche, aura lieu l'élection du Maire et de l'Adjoint.

— Le nommé Arthur Charron, accusé d'avoir chassé le 6 Octobre, à l'aide de panneaux, vient d'être condamné à 2 mois de prison et 200 fr. d'amende.

VILLENEUVE

Le nouveau service postal de Villeneuve et Moussy-le-Vieux, par Dammarin, fonctionne depuis le 1^{er} Octobre dernier à la grande satisfaction des communes intéressées dont le vœu sera entièrement comblé lorsque l'administration aura établi une seconde distribution, dans l'après-midi.

L'établissement du téléphone est aussi nous dit-on, sur le point d'entrer, enfin

dans la voie d'exécution après de nombreux pourparlers qui n'ont pas duré moins d'un an.

MOUSSY-LE-NEUF

Dans la soirée du 1^{er} octobre, une bagarre s'est produite entre plusieurs jeunes gens, charretiers à Moussy-le-Neuf, et des belges travaillant dans une ferme aux environs de Chenevières (S.-et-O.).

Les Français, Moret Amédée, 27 ans, et ses deux cousins Moret Georges 21 ans, et Arcarde, 47 ans, se rendaient au bureau de tabac après avoir fait la rencontre des belges qui les avaient accostés dans la rue. Ceux-ci résolurent de se venger de quelques réponses qui leur avaient été faites.

Ils allèrent boire aussi chez le marchand de vins ruraliste et en sortant ils cherchèrent querelle aux jeunes gens. Ces jeunes gens répliquèrent, l'un d'eux lança même un coup de bâton sur la tête d'un belge que ses compatriotes voulurent défendre.

A ce moment, l'un des belges nommé Deleu, s'armant de son couteau en porta un coup à l'un des frères Moret, qui faillit avoir l'artère carotide coupée.

La gendarmerie de Dammarin a ouvert aussitôt une enquête et dressé procès-verbal.

MIRRY-MORY

Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} Octobre, une bande de malfaiteurs qu'on croit venir de Paris, s'est abattue dans cette commune et a opéré chez plusieurs commerçants, des bouchers notamment.

Les voleurs ont pénétré dans l'établissement d'un marchand de vins épicié, M. Petit Victor, en fracturant les volets sur lesquels on remarquait des traces de pesées.

Ils ont emporté le tiroir-caisse du comp-

toir qui pouvait contenir une douzaine de francs. Ce tiroir a été retrouvé le lendemain matin dans un champ de navets.

Les cambrioleurs se sont rendus ensuite à la boutique d'un marchand boucher, M. Agry, et ont forcé la serrure de la grille.

Là encore ils ont réussi à s'emparer du tiroir caisse qui renfermait 6 à 8 fr. Il a été également retrouvé le lendemain matin, mais vide bien entendu.

M. Agry a en outre constaté la disparition d'un morceau de faux-filot.

Continuant leurs exploits, les voleurs ont commis une nouvelle tentative de vol chez M. Montalant-Ozouel, boucher.

Réveillée par le bruit qu'ils faisaient, Mme Montalant se leva et, regardant par la fenêtre du 1^{er} étage, cria au voleur qui crochetait toujours la serrure: « Attends un peu je vais t'aider ! » Ces paroles mirent en fuite les malfaiteurs, qui se rendirent chez un autre boucher M. Paul Decan, où leur tentative n'eut pas plus de succès.

Enfin ils ont encore échoué chez M. Louis Arnout, ambergiste où ils ont pratiqué des pesées aux volets de la salle à manger.

Les voleurs ont été poursuivis pendant quelques mètres, mais ils disparurent à la faveur de l'obscurité.

Ces vols successifs dans diverses boucheries de l'arrondissement de Meaux et au chef-lieu même, sembleraient indiquer qu'on a affaire à une bande de spécialiste ayant l'habitude de ces genres d'établissements autrement dit des garçons bouchers en rupture de ban.

Espérons que la police ne tardera pas à avoir le dernier mot de ces méfaits qui portent la perturbation dans nos paisibles campagnes.

MESNIL-AMELOT

Plusieurs individus ont assés maltraité avec la dernière impudence dans la soirée du 1^{er} octobre, le nommé Jost Pierre, maréchal ferrant à Mesnil-Amelot.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 00000 096959

C'est, paraît-il, dans un bal que la brouille commença à se manifester avec Jost qui eut d'abord maille à partir avec le jeune homme qui percevait le prix des danses. A la sortie, des coups de poing furent échangés, mais bientôt Jost ne se trouvant plus en état de soutenir la lutte par l'arrivée d'autres jeunes gens, il fut bousculé rudement et demeura sur place.

Des poursuites sont exercées contre les agresseurs.

PLESSY-L'ÉVÊQUE

Mardi dernier, un bouvier nommé Tranquille Découdin, s'en allant à son travail, dans un champ lieudit les Douze Arpents, s'aperçut de la disparition d'une chaîne de bœuf et d'un soc de charrue appartenant à M. Dubourg cultivateur.

Ces deux objets sont estimés à la somme de 15 francs.

Une enquête est ouverte.

TIR À L'ARC

La deuxième compagnie d'arc d'Ermenonville est venue dimanche dernier à Ver tirer la partie d'ouverture d'un Prix de volailles offert par la compagnie d'arc de cette commune.

Ce Prix se compose de 8 oies.

Tout tireur y sera admis indistinctement, sauf moralité.

Le prix de la mise est de 2 fr. pour 40 haltes (80 flèches) et l'on peut gagner deux prix.

Le tir, actuellement ouvert, se continue tous les jours jusqu'à la clôture, lundi 13 novembre, à 4 heures du soir.

La compagnie d'arc d'Ermenonville a également organisé un prix de volaille dont les conditions sont à peu près semblables à celles de la compagnie de Ver.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris qu'au cours de la brillante fête donnée à Beauvais à l'occasion de la visite de M. le Président de la République, la croix de la légion d'honneur avait été remise à M. Dupuis vice-Président du Conseil général de l'Oise, maire de Pontarmé et Président du Comité archéologique de Senlis.

Nous joignons nos félicitations à celles qu'ont présentées nos honorables confrères du Comité archéologique de Senlis à leur sympathique et dévoué Président.

Bibliographie

Le dictionnaire biographique de *Seine-et-Marne*, est sur le point d'être mis sous presse. Cet ouvrage est appelé à un très grand succès concernant les notabilités du département dans les lettres, les sciences, les arts, la politique, la magistrature, l'armée, le clergé, la grande industrie, etc.

Les épreuves doivent être retournées dans le courant de la semaine, dernier délai, à l'éditeur M. Henri Jouve, 15 rue Racine, à Paris.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Magnan cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité : Passage avec chevaux sur terre ensemencée. Acquitté.

Lionnet Clémentine, domestique chez M. Narras Auguste, boulanger à Dammartin : Poids en mauvais état, 6 fr. d'amende et frais.

Boutlemy Constant, 36 ans, boulanger demeurant à Baron : Détenteur de poids en mauvais état et non poinçonnés, 11 fr. d'amende et frais.

Bricourt Jules, 21 ans, charretier à Oignes. Roulage, (défaut de guides) 2 fr. d'amende et frais.

Conlou Victor 21 ans, charretier à Versigny, même contravention, même condamnation.

Paquez Amédé, 40 ans charretier à Versigny, même contravention, même condamnation.

Plocq François, 31 ans, charretier à Versigny, même contravention, même condamnation.

Mandon Léonard François, 52 ans scieur de long à Boissy-Fresnoy. Divagation de chien sans collier, 1 fr. d'amende et frais.

Cleret Marie, 27 ans, femme Boutrolle à Montagny-Sainte-Félicité : violences légères, à une amende égale à la valeur de 2 journées de travail.

Pourelt Louis, 36 ans manouvrier à Boissy-Fresnoy : à 2 fr. d'amende pour ivresse et d'une amende égale à la valeur de 2 journées de travail pour violences légères et aux dépens.

Bourcet Paul, 50 ans manouvrier à Peroy-les-Gombries. Ivresse. 1 fr. d'amende et frais.

Victorine Carré 30 ans veuve de M. Lebègue à Nanteuil ; 1^o 3 fr. d'amende pour injures ; 2^o, 10 fr. d'amende pour jet de corps dur ; 3^o, et 15 fr. d'amende pour tapage nocturne et aux dépens.

NOTRE TRAMWAY

M. Léon Martin maire d'Ermenonville, adresse au *Journal de Senlis* la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Vous publiez, dans votre numéro d'aujourd'hui, un entrefilet relatif au chemin de fer de Senlis à Meaux. D'après l'honorable M. Hémar, maire de Dammartin, le vote du Conseil général relatif au tramway de Senlis à Mortefontaine aurait absorbé toutes les ressources du département de l'Oise : de plus, par suite de cette décision, le chemin devant relier Meaux à Senlis devrait se raccorder à Mortefontaine, et par conséquent passer par Dammartin et non par le Plessis-Belleville.

Il y a dans ces assertions plusieurs erreurs

de fait; les lignes qui ont été arrêtées sont celles de Senlis à Pont-Sainte-Maxence au nord, de Survilliers à Senlis et de Survilliers à Mortefontaine. et non de Senlis à Mortefontaine, comme semble le croire M. Hémar. Les subventions dont peut disposer le département ne sont pas le moins du monde épuisées, et enfin M. le Préfet de l'Oise est saisi depuis quelque temps déjà d'une demande de mise à l'étude de la ligne de Senlis à Meaux passant par le Plessis-Belleville, et des subventions ont déjà été votées par les communes intéressées.

En présence de l'acharnement que mettent toutes les communes à réclamer le chemin à leur porte, il faudra bien en fin de compte se résoudre à consulter l'intérêt le plus général et la configuration des lieux.

Il y a un intérêt considérable à relier Senlis à Meaux, il est même plus considérable à raison du nombre des habitants et des intérêts du commerce, que celui des lignes de Survilliers à Pont-Sainte-Maxence, et l'honorable M. Hémar, à cause de sa grande intelligence et malgré tout l'intérêt qu'il porte à la commune qu'il administre, ne peut demander que le chemin de fer passe sur l'extrême pointe de sa montagne et laisse de côté les intérêts d'un grand nombre de communes et notamment celui de Nanteuil-le-Haudouin. Il est à noter que Nanteuil est un chef-lieu de canton d'importance égale à celle de Dammartin et dont les relations de commerce avec Meaux sont aussi considérables qu'avec Senlis. Il est à considérer également que Meaux et Senlis doivent avoir aussi voix au chapitre; que la ligne la plus courte sera pour elles la meilleure.

Or, la ligne la plus courte passe par le Plessis-Belleville. et elle desservira également Dammartin et Nanteuil qui s'y trouveront raccordées par la grande ligne de Soissons, sur laquelle la ville de Dammartin obtiendra bientôt une gare à Rouvres, c'est-à-dire au pied même de la montagne sur laquelle il est situé.

Dammartin, par sa situation ne pourra jamais avoir une gare de transit, la nature des lieux s'y oppose, et le mieux pour ses habitants serait d'avoir un tramway dans sa grande rue qui le relierait à la ligne de Soissons.

En résumé, par l'intérêt général bien

entendu, par la configuration des lieux, la ligne de Senlis à Meaux par le Plessis-Belleville s'impose; elle sera, aussitôt les études faites, jointe au réseau déjà voté par le Conseil général de l'Oise seul, elle traversera sept communes sur un parcours de 16 kil. environ, soit 3,500 habitants sans compter Nanteuil-le-Haudouin et autres communes à proximité, sans compter les deux villes de Senlis et Meaux dont elle desservira le mieux es intérêts.

Veuillez agréer, etc.

LÉON MARTIN

Ermenonville, 1^{er} octobre 1893.

Nous nous réservons de répondre dans un prochain numéro à la lettre de l'honorable maire d'Ermenonville et de lui faire remarquer, que pour le département de Seine-et-Marne, le canton de Dammartin est, de beaucoup plus intéressant que le canton de Nanteuil-le-Haudouin et que, si comme cela n'est pas douteux, Meaux et Senlis éprouvent le besoin d'être reliés au moyen d'un tramway, il sera beaucoup plus avantageux, sous tous les rapports d'établir une ligne passant par Survilliers, le trajet étant à peu près le même que par le Plessis-Belleville et permettant ainsi de gagner directement les grandes lignes de l'Est et du Nord.

D'autre part, il sera important de faire remarquer que sur la gauche de « l'extrême pointe de la montagne de Dammartin, » il y a place pour une ligne de tramway qui, pour gagner Senlis par Survilliers, desservirait 23 localités dont 17 appartiennent au département de Seine-et-Marne, alors que sur la droite de cette même pointe, une ligne de tramway passant par le Plessis-Belleville, ne trouverait sur son parcours que 11 communes, dont six appartenant au département de l'Oise.

La Commission des chemins de fer, du Conseil général se réunira le lundi

16 octobre. D'après une convention adoptée, lors de la dernière session du Conseil, tous les Conseillers généraux auront la faculté de se joindre à cette Commission.

Dans cette réunion sera probablement tranchée la question du réseau départemental de chemins de fer sur routes.

Il n'est pas trop tôt, dit avec raison, notre confrère du *Publicateur*.

MARCHÉ DU 5 OCTOBRE 1893

Dammartin

Pain 0 fr. 33 1/2 lek
Beurre 3 fr. 80 »
Œufs 14 fr. 00 la 100

Clay

Pain 0 fr. 30 lek.
Beurre 3 fr. 50 »
Œufs 10 fr. 00 »

FAITS DIVERS

LE MORT VIVANT

Le sellier Karl Lehotzky, habitant la rue Podmanitzky, à Buda-Pesth, a assisté l'autre jour à ses propres funérailles.

Il avait disparu depuis deux semaines de son domicile. Quelques jours après, un cadavre fut retiré du Danube et, immédiatement, amis et connaissances reconnurent le sellier absent et l'on fit les funérailles.

Le cercueil portant pour inscription, en lettres d'or, le nom de Karl Lehotzky, était couvert de couronnes. Des députations de sociétés de bienfaisance de musique et d'anciens militaires assistaient à la triste cérémonie.

Au moment où un délégué commençait l'éloge funèbre, l'orateur se sentit toucher à l'épaule.

Karl Lehotzky se trouvait devant lui.

Le sellier était parti pour Szegedin, sans prévenir personne, et son absence s'était prolongée. Rentrant chez lui apprenant ce qui se passait, il s'était fait un devoir d'assister à ses propres funérailles.

L'aventure se termina par un procès.

L'entreprise des pompes funèbres veut rentrer dans ses frais et Lehotzky naturellement refuse de payer.

DANGERS DE LA VIANDRE SAIGNANTE

On sait que la viande des animaux morts tuberculeux peut développer chez l'homme la terrible maladie, si elle n'est pas suffisamment cuite, et qu'un beefsteak saignant d'un bœuf atteint de phthisie pulmonaire peut entraîner la mort du consommateur dans un assez bref délai.

Avant 1888 l'inspection des abattoirs de Meaux n'était pas très sévère. On détrosait bien les parties par trop malades de l'animal mais on tolérait aux bouchers l'enlèvement des morceaux paraissant sains.

Aujourd'hui, heureusement, cette tolérance a disparu. Tout animal abattu dont les organes paraissent douteux au contrôleur, est examiné par le vétérinaire. M. Marniesse inspecteur de l'abattoir. Sur son avis, l'animal est retiré des mains des bouchers, enterré après avoir été recouvert de chaux pour éviter toute tentative d'exhumation.

Le nombre des animaux malades est beaucoup plus considérable qu'on ne pourrait le supposer. En 2 mois, pour ne parler que de l'espèce bovine, on a dû, à Meaux, confisquer 8 vaches atteintes de tuberculose. 7 ont été enfouies, une a été livrée à l'équarisseur et transformée en noir animal et engrais.

Grâce au contrôle, nos compatriotes n'ont pas mangé ces animaux malades, ils n'ont pas été exposés, au danger de l'infection tuberculeuse au grand désespoir des vendeurs qui en perdent le prix.

Malheureusement, il n'en est pas de même dans les tueries des villages. Faut d'un contrôle, la santé des gens est loin d'être aussi bien sauvegardée.

Aussi concluons-nous par ce cri d'alarme : Ami lecteur, si tu n'es pas végétarien, défie-toi des viandes saignantes, des beefsteaks insuffisamment cuits. *(Publicateur)*

VENGEANCE DE FEMME.

On célébrait il y a quelques jours à Livry, le mariage de M. Legentil, employé de commerce, demeurant à Paris 47 rue Labat, avec Mlle Levieux, jeune fille de dix-sept ans, demeurant chez ses parents à Livry.

Tout paraissait bien aller, lorsque, vers cinq heures du soir, une jeune femme qui se trouvait dans l'omnibus faisant le service de la gare Sevran à Livry apercevant les gens de la nocce qui se promenaient à pied, sortit précipitamment de la voiture s'élança à la rencontre du marié et lui tira trois coups de révolver.

Un petit garçon de onze ans fut atteint mais la blessure est des plus légères.


Arrêtée et désarmée aussitôt la jeune femme a été conduite à la gendarmerie; elle a déclaré s'appeler Gaëta Bustelli âgée de trente ans, et avait voulu se venger de l'abandon de M. Legentil, qui avait été son amant pendant deux ans.

Z... passe pour un poltron... à tous crins.

X... disait, hier de lui, sur la plage de Trouville :

— Il a tellement peur, qu'il reculerait devant une pendule qui avance.

A DONNER par son ratier
de bonne garde
S'adresser au bureau du Journal.

 **L. ETHIS**

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S- & -M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez
Madame Veuve Ethis

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE
Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)

Paraissant tous les DIMANCHES
de 22 pages avec gravures dans le texte

Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.

Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. Téléphons

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique
Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FEUX, MOLLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

ARMES

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE
de St-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Cannes-Fusils -
Révolvers, etc.

Projectiles, outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les com-
mandes et la communication du Catalogue.

Papeterie E. LEMARIE, à Dammartin

DÉPOT

des Papiers à Cigarettes,
pâte supérieure d'Angoulême

"LE SINCÈRE"

Cahiers de 100 feuilles, couverture tabac

La douzaine 0 fr. 50

La boîte de 100 cah. . . 3 fr. 75

Cahiers de 100 feuilles, couverture estampée

La douzaine 0 fr. 60

La boîte de 100 cah. . . 4 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles, cartonnage de couleurs

La douzaine 0 fr. 75

La boîte de 100 cah. . . 5 fr. »

"Le Sincère"

papier hygiénique

préparé au goudron de la forêt d'Arcachon

Cahiers de 60 feuilles

La douzaine 0 fr. 45

La boîte de 100 cah. . . 3 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles au goudron

La douzaine 0 fr. 75

La boîte de 100 cah. . . 5 fr. »

N. B. - Il existe dans cette sorte et au même prix,
un format plus grand que les cahiers ordinaires.

REMISES AUX DÉPOSITAIRES

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois
3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarie Dammartin.